



Tentative d'introduction de l'industrie horlogère en Allemagne.

Depuis un certain temps déjà, on parlait vaguement, mais sans pouvoir rien affirmer de bien positif ni de bien précis, d'une tentative faite par une maison de Bienne, dans le but d'introduire en Allemagne l'industrie de la boîte or.

Si nous n'avons pas, jusqu'ici, consacré quelques lignes à ce bruit, c'est qu'il n'avait pas pris une consistance qui permit de le considérer comme l'indice d'une intention sérieuse. En l'absence de preuves palpables, nous avons cru devoir nous abstenir de tout commentaire ; aujourd'hui, nous sommes obligés de sortir de la réserve que nous nous étions imposée.

On se souvient qu'au mois de mai dernier, notre correspondant de la Chaux-de-Fonds nous signalait en termes indignés un fait analogue, nous disant qu'il savait de source sûre que quelques fabricants d'horlogerie d'une localité qu'il ne voulait pas nommer encore — nous avons su dès lors qu'il s'agissait de la Chaux-de-Fonds — faisaient tous leurs efforts dans l'intention d'introduire la fabrication de la boîte de montre en Allemagne.

Cette première tentative était restée à l'état de projet non exécuté ; le chef d'atelier qui s'était mis au service de cet essai d'acclimatation avait, paraît-il, rencontré des difficultés assez grandes pour devoir renoncer à être l'agent visible du groupe de fabricants dont il s'agit.

On pouvait espérer que l'insuccès de ce colonisateur d'un genre heureusement rare chez nous, enlèverait à d'autres toute idée d'imitation et que le sentiment général de réprobation avec lequel l'opinion publique avait accueilli cette nouvelle, serait une douche d'eau suffisamment froide versée sur la tête de ceux qui seraient tentés de se mettre, par la suite, à la tête de l'émigration horlogère.

Il n'en est malheureusement rien ; aujourd'hui le doute n'est plus permis et

l'industrie de la boîte, frappée déjà si cruellement par la concurrence bizantine risque de se trouver bientôt en présence d'une concurrence nouvelle. Un atelier dirigé par des suisses et où travailleront des ouvriers suisses, sera en voie d'installation sinon déjà installé, au moment où paraîtront ces lignes ; les communications parues à ce sujet dans plusieurs organes de la presse suisse, concordant avec nos renseignements particuliers, ne laissent aucune illusion à cet égard.

Cet événement doit être considéré comme susceptible d'entraîner après lui des conséquences d'une portée incalculable ; car si cet essai d'acclimatation réussit, il pourra servir de point de départ à une émigration contre laquelle il sera difficile de lutter.

Après la boîte viendront les parties qui en dépendent : décoration de fonds et cuvettes, secrets, anneaux, pendants et couronnes, etc. ; et, comme les boîtes de montres à destination du marché allemand doivent être contrôlées, on voudra éviter les ennuis d'une expédition dans les bureaux de contrôle suisses et l'on sollicitera, du gouvernement allemand, l'établissement de bureaux de contrôle sur son territoire ; là est le péril, il convient d'examiner les moyens d'y parer dans la mesure du possible.

On parle beaucoup, depuis 18 mois, des mesures à prendre pour rendre à notre industrie *nationale* sa prospérité compromise. Laissant toutes autres questions au second plan, des hommes soucieux de l'avenir économique de notre patrie, ont consacré toute leur attention à la recherche de moyens permettant, par le perfectionnement de notre outillage de production, par l'institution d'un bureau d'informations, et par la refonte de notre système commercial, d'infuser un sang nouveau à une industrie dont la conservation et la bonne marche sont indispensables à l'existence même d'une partie notable de notre population suisse.

Aussi, cette entreprise qui ne tend rien moins qu'à déplacer au profit d'un pays voisin, l'une des principales branches de l'industrie horlogère, emprunte aux circonstances au milieu desquelles elle surgit, un caractère d'exceptionnelle gravité et produit sur nos populations horlogères une impression pénible.

Nous sommes trop respectueux de la liberté individuelle pour contester leur droit à ceux qui ont le triste courage de travailler, d'une façon aussi directe, à la transplantation de notre principale industrie et par suite à la dépopulation de nos contrées horlogères. Mais, en présence d'une tentative qui peut nous atteindre dans nos œuvres vives, dans un moment où l'attention de tous ceux qui ont à cœur la prospérité matérielle et morale de la patrie est dirigée vers ce but unique, *améliorer notre situation industrielle et commerciale*, nous faillirions à notre mandat, en nous bornant à signaler un fait pareil sans l'apprécier et sans rechercher les moyens d'en atténuer les conséquences.

Une question se pose ici. En vertu de quel droit et par quels moyens peut-on se mettre au travers de cette tentative ?

C'est pour servir des intérêts particuliers que ceux qui installent à Mulhouse ce premier atelier, ont passé par dessus les commentaires peu flatteurs dont ils savaient que leur entreprise serait l'objet. Eviter les droits d'entrée sur les boîtes des montres qu'ils livrent à la consommation allemande, être par cela en mesure de vendre à des conditions plus avantageuses que leurs concurrents suisses, tel est le but. Obliger ces mêmes concurrents à descendre l'échelle de leurs prix de vente et par conséquent de leurs prix de production, s'ils veulent n'être pas chassés du marché allemand, donner un audacieux démenti aux sentiments de solidarité et d'union dont on fait étalage dans certaines circonstances, ajouter une cause nouvelle aux causes déjà suffisam-

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38^a

ment nombreuses de notre décadence industrielle, tel est le résultat.

L'industrie horlogère suisse se trouve en cas de légitime défense. C'est donc pour servir des intérêts généraux, ceux de notre population horlogère toute entière menacée dans son ensemble par l'introduction, dans un pays voisin, de l'une des branches de l'industrie dont elle vit, que nous poussons un cri d'alarme. Non pas que le danger soit imminent ou que le péril ait pris déjà des proportions telles qu'il ne soit plus possible de le conjurer. Mais cet essai, tant petit soit-il, peut être le commencement d'une chose redoutable ; aussi avons-nous le devoir d'en suivre le développement avec la plus grande attention.

L'élevation de droits d'entrée imposée par l'Allemagne à certains de nos produits manufacturés, à la montre principalement a, en dehors de son but fiscal, cet autre but : d'encourager ceux que la perspective d'avantages pécuniaires place au-dessus de certaines considérations, à aller planter leur drapeau industriel au-delà de nos frontières. Nous n'éprouverions qu'un sentiment d'inquiétude si des industriels allemands, se mettant au bénéfice des droits protecteurs et presque prohibitifs qu'ils nous ont imposés, cherchaient à implanter l'industrie horlogère sur un point quelconque de leur territoire. Mais il s'agit, au cas particulier, d'une maison suisse et d'ouvriers suisses ; aussi, à ce sentiment d'inquiétude se mêle un sentiment de douloureux étonnement, à la pensée que quelques-uns de nos nationaux ont si avidement mordu à l'appât qu'on leur a jeté, se faisant ainsi les instruments inconscients, nous voulons le croire, de ceux dont l'intérêt naturel est de susciter des entraves au développement de notre industrie nationale.

La concurrence étrangère, voilà l'ennemi, a-t-on dit avec beaucoup de vérité. Eh bien, il y a dans l'acte que nous examinons, quelque chose qui ressemble à une défection, à une sorte de capitulation devant l'ennemi, et que nous ne pouvons nous empêcher de qualifier, quelque pénible que cette nécessité soit pour nous.

On nous dira que notre pays est victime de traités de commerce désavantageux, de tarifs de douane désastreux et que chaque exportateur a le droit de chercher, par tous les moyens permis, à augmenter le chiffre de son exportation. Ce droit, nous ne le contestons nullement et nous n'ignorons aucune des difficultés en face desquelles nous place le protectionnisme à outrance des grands pays qui nous entourent. Mais il est un devoir supérieur au droit invoqué, devoir qui découle des difficultés même de notre situation générale : c'est de nous entraider dans la phase pénible que notre industrie traverse ; c'est de mettre en commun toutes nos bonnes volontés, tous nos efforts, toutes nos énergies, pour atteindre à une perfec-

tion plus grande de nos produits, à une organisation plus normale de notre commerce, à une amélioration enfin de la situation économique de nos masses ouvrières.

Entre ce droit et ce devoir, tout citoyen soucieux de la prospérité et de l'avenir du pays saura choisir.

Voilà ce que nous devions dire aux promoteurs de lémigration horlogère. Voilà ce que nous voulions dire aussi à nos ouvriers boîtiens, aux sentiments de solidarité desquels nous faisons un chaleureux appel, les encourageant à prendre promptement toutes les mesures propres à arrêter, dans son essor, la tentative signalée à l'attention publique.

La Fédération suisse des ouvriers moniteurs de boîtes, a seule le pouvoir d'agir efficacement sur ses membres ; nous savons qu'elle accomplira énergiquement et intelligemment le mandat que les circonstances lui donnent.

Organisation ou désorganisation industrielle ?

(Suite. Voir le numéro du 29 juin.)

Dans un précédent article, nous avons vu par l'exemple de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, que le principe de la liberté ne peut à lui seul assurer le bonheur de l'humanité. A la liberté, il faut ajouter non seulement la justice, qui est la preuve la plus étroite, la plus sèche du droit, mais encore l'équité, mère de la solidarité et fille du dévouement.

Malgré les riches draperies dont on la pare habituellement, la liberté n'est pour un grand nombre de ceux qui ne veulent pas connaître d'autres principes dirigeants, que la forme la plus décente de l'égoïsme. Or l'égoïsme et l'exclusivisme n'ont jamais profité longtemps à ceux qui s'en servirent. L'histoire de l'humanité ne nous revèle-t-elle pas que les diverses classes de la société se sont relayées successivement au pouvoir. Ainsi, pour ne pas remonter trop haut, c'était le clergé qui, en fait, gouvernait le monde au moyen-âge ; plus tard, la réforme a transmis l'autorité aux classes nobles, tandis que les mouvements démocratiques modernes ont fait passer les rênes du gouvernement dans les mains de la bourgeoisie ; enfin, les classes ouvrières, un moment victorieuses durant la révolution française, cherchent à leur tour à saisir le gouvernail de l'Etat. Après c'est l'inconnu !

Cet inconnu en présence duquel nous sommes, et qui nous surprend en plein travail de renouvellement politique et économique, oblige tous ceux qui ne sont pas indifférents à l'existence de leurs semblables, à s'employer à concilier les intérêts divers qui sont en lutte, de façon à faire la part équitable de chacun.

Pas d'exclusion, pas de domination, telle nous paraît être la ligne à suivre. Ce n'est qu'ainsi que les classes de la société qui représentent les forces morale, militaire, financière et ouvrière pourront vivre en bonne harmonie et en paix, comme les divers membres d'un même corps dont les fonctions sont différentes, mais toutes également indispensables à la conservation de l'organisme.

Après ces réflexions générales qui serviront de justification au point de vue auquel

nous nous plaçons, reprenons l'étude de l'organisation industrielle de la Suisse.

Nous avons vu qu'un suisse, au siècle dernier, s'était épris de l'idéal d'une liberté absolue. Au commencement de celui-ci, en 1803, un autre suisse, Simonde de Sismondi, citoyen de Genève comme Jean-Jacques Rousseau, publiait un livre dans lequel il défendait les principes de la liberté commerciale et industrielle, si magistralement exposés par Adam Smith. L'industrie mécanique était encore peu répandue, et Sismondi ignorait qu'avec des progrès surprenants dans le domaine de la production, elle apporterait des perturbations graves dans le champ du travail. Mais lorsque Sismondi eut appris, à la suite d'un voyage dans les districts manufacturiers de la Grande Bretagne, à juger du principe qu'il avait exposé par les fruits qu'il portait, un changement profond se fit dans sa manière de concevoir le plan du travail industriel. En 1819, il publia un nouvel ouvrage dans lequel il signale les abus qui résultent d'une concurrence désordonnée. Ces abus sont, d'après lui, nous citons textuellement : « l'abaissement des salaires, l'encombrement des marchés, l'enrichissement scandaleux des uns, l'appauvrissement dégradant des autres. »

Si ces observations étaient vraies il y a bientôt 70 ans, c'est-à-dire à l'aurore du développement industriel mécanique, avant l'époque des chemins de fer, de la navigation à vapeur et de la télégraphie électrique, que doit-il en être aujourd'hui ?

Sismondi avait reconnu le mal, quel remède proposait-il pour le guérir ? Il réclamait l'intervention de l'Etat dans la fixation des conditions du travail : la limitation à 10 du nombre des heures de la journée de travail, l'assurance, etc. Ces idées prurent extrêmement hardies lorsqu'elles furent formulées, et on put croire qu'elles ne seraient jamais réalisées. En réalité, quand en 1877, la Confédération se hasarda à légiférer sur le travail dans les fabriques, et introduisit dans notre pays les principes défendus par Sismondi, on ne se souvint guère de l'audacieux semeur qui le premier avait répandu le grain dont le germe se développait alors.

On se rappelle comment le projet du Conseil fédéral fut accueilli. Le message du 6 décembre 1875 de cette autorité, nous apprend que 272 industriels suisses pétitionnèrent pour en réclamer le retrait, tandis que les cercles ouvriers attendaient « avec une impatience toujours croissante », ce sont les termes mêmes du message, l'exécution de l'article 34 de la constitution fédérale de 1874 qui donne à la Confédération le droit de statuer des prescriptions uniformes sur le travail dans les fabriques.

Il n'en avait pas été autrement en Angleterre, ainsi que le constate M. Freycinet, ingénieur des mines françaises, dans un rapport adressé à son gouvernement en 1867, et dont nous trouvons quelques extraits dans le message déjà cité. Nous y lisons entre autres que : « La crainte seule de la concurrence, disent les manufacturiers anglais, empêchait les fabricants d'opérer spontanément une réforme dont tous sentaient la nécessité, mais dont aucun n'osait prendre l'initiative à cause de l'infériorité momentanée qu'elle pouvait entraîner pour son auteur ; mais, du jour où la loi a prévenu ce danger en rendant les conditions égales pour tous, nous y avons applaudi sans réserve. »

Il en est de la concurrence comme de beaucoup d'autres choses, suivant le point de vue auquel on se place, les avantages ou les inconvénients, c'est, selon l'expression de Bastiat, ce que l'on voit ou ce que l'on ne voit pas.

La Suisse n'est point des dernières parmi les nations qui s'émeuvent de la situation économique de leurs enfants et qui veulent contribuer à l'améliorer dans la limite du possible, mais il lui reste beaucoup à faire pour réaliser le plan que M. Numa Droz, président de la Confédération, a si éloquemment esquisssé dans les paroles suivantes que nous détachons de son magnifique discours au tir fédéral de Genève :

« Nous voulons, sans utopies et sans bouleversements, que les rapports du travail et du capital, des patrons et des ouvriers soient de plus en plus réglés dans un esprit d'entente cordiale, que le paupérisme soit attaqué dans ses causes comme dans ses effets, que les victimes du travail soient efficacement soulagées, l'épargne stimulée, le principe fécond de l'assurance généralisé, nous voulons en un mot que notre démocratie assure aux citoyens le maximum non seulement des droits et des libertés, mais aussi du bien-être individuel et collectif. »

L'organisation industrielle ne dépend pas toutefois exclusivement de mesures législatives ; il en est au contraire qui ne relèvent que de la libre initiative des intéressés. C'est à ce dernier genre de mesures que nous allons consacrer quelques réflexions.

Là aussi, le principe du *chacun pour soi* ne saurait résoudre toutes les difficultés ; il faut absolument grouper les bonnes volontés et les initiatives individuelles pour en retirer le maximum d'effet utile. Qui ne voudrait pas reconnaître cette nécessité à une époque où, ainsi que l'a si bien dit M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie français, dans une récente allocution adressée au Conseil supérieur de l'enseignement technique. « Chaque peuple essaye de se suffire à lui-même, et, en même temps qu'il ferme sa porte à ses voisins, il a la prétention de pénétrer chez eux. De là, une lutte ardente et que chaque jour rend plus difficile. »

La situation de notre industrie est, pour la raison qui vient d'être énoncée, pleine de dangers. Fermer volontairement les yeux à un fait aussi évident, c'est imiter l'autruche qui cache sa tête sous son aile pour ne pas voir le péril, ce n'est pas agir avec toute l'énergie que réclame les difficultés du moment.

De partout on crie aux industriels suisses, aux fabricants d'horlogerie surtout : unissez vos forces ; entendez-vous ; cessez de vous faire une concurrence ruineuse. Cette union est nécessaire non seulement au point de vue industriel, mais aussi à celui du commerce. Les fabricants d'horlogerie américains ont compris cela ; il ont cessé la concurrence désastreuse qu'ils se faisaient entre eux, et maintenant unis par les liens d'un intérêt commun, ils opposent à la production étrangère une grande force de résistance. Le bon *Lafontaine* ne nous l'a-t-il pas appris dans la fable du vieillard et de ses enfants : on brise sans effort des verges isolées, on ne parvient pas à rompre un faisceau bien lié. Dans son rapport de 1887, le consul suisse à Valparaiso engage vivement les industriels suisses à se grouper en associations commerciales, s'ils ne veulent pas succomber sous la concurrence des anglais, des français et des allemands qui déplacent une activité fébrile pour s'emparer des marchés étrangers.

Il ne s'agit plus de partir en tirailleur et de guerroyer sans s'occuper du voisin, au risque de tirer sur ses propres alliés ; une certaine discipline devient nécessaire. Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur l'importance de l'ordre et de l'union dans le commerce, mais nous tenons à dire quelques mots encore de la nécessité absolue d'une organisation du travail.

A la suite du mouvement éclos à Bienne en janvier 1886, on s'est généralement trouvé d'accord, dans les principaux centres horlogers, sur l'urgence de grouper les forces de cette industrie, de façon à substituer l'entente pacifique en cas de difficultés, à la grève brutale, arme à deux tranchants qui blesse des deux côtés à la fois, et à permettre l'adoption de mesures de relèvements qui demandent à être générales pour ne pas être injustes.

Dans le camp des patrons, il faut le reconnaître, l'entente était moins facile à établir que dans celui des ouvriers, parce que l'iguillot de la concurrence agit chez les premiers beaucoup plus fortement que chez les seconds, et constitue un obstacle à des concessions réciproques. Aussi la fondation de la Fédération ouvrière a-t-elle précédé celle de la Fédération patronale.

Maintenant, les deux groupes de la Fédération horlogère suisse sont créés. Dans l'assemblée désormais mémorable du 31 juillet 1887, le principe de l'organisation industrielle a remporté une brillante victoire sur celui de la désorganisation industrielle, qui laisse l'horlogerie suisse sans force pour résister aux assauts du dehors et à l'indiscipline beaucoup plus dangereuse du dedans.

Il ne s'agit toutefois nullement de se repasser sur ce triomphe, mais au contraire de poursuivre résolument la campagne pour rallier les indécis et faire bien comprendre aux adversaires, ce qu'on n'a cessé de répéter depuis l'origine, savoir, que la Fédération ouvrière ne constituera un danger pour les patrons que si ceux-ci négligent d'y opposer le contre-poids nécessaire et légal d'une Fédération patronale unanimement acceptée.

Courage donc et en avant, car nous avons l'intime conviction qu'on ne tardera pas à comprendre à Genève, comme à Schaffhouse, dans le canton de Vaud, comme dans ceux de Neuchâtel et de Berne, bref dans tous les centres horlogers, que l'égoïsme ne mène qu'à la ruine commune et que seule la solidarité féconde peut relever et fortifier notre industrie horlogère nationale. Alors les fédérations patronale et ouvrière apparaîtront comme les bases solides d'une entente fondée sur l'équité et le respect des intérêts réciproques.

G.

Les questions d'ordre économique et social à la tribune du tir fédéral de Genève.

Les questions d'ordre économique et social sont toujours davantage à l'ordre du jour. Le *Genevois* a eu l'heureuse idée de sortir des principaux discours prononcés au tir fédéral, certains passages se rapportant à cet ordre d'idées ; nous en reproduisons quelques-uns

M. le conseiller d'Etat *Gavard* (banquet du dimanche 24 juillet) :

« La vraie bataille, n'est-ce pas la concurrence économique, la lutte pour l'existence, les souffrances individuelles et sociales ? Les ennemis à vaincre se nomment l'ignorance, l'inaction, la misère.... A l'œuvre donc pour la solution des problèmes économiques et sociaux par la mutualité. »

M. le conseiller fédéral *Ruchonnet* (présentation du drapeau vaudois, lundi 25 juillet) :

« Nous avons des questions sociales et économiques à résoudre. C'est le grand devoir du moment. »

M. le conseiller d'Etat *Jordan-Martin* (banquet du 25 juillet) :

« L'ouvrier a droit à la sécurité ; il doit avoir des garanties de pouvoir vieillir honnêtement après avoir travaillé toute sa vie. Il doit aussi être assuré contre les accidents. »

M. le conseiller d'Etat *Petitpierre-Steiger* (banquet du mercredi 27 juillet) :

« O tribune de nos tirs fédéraux, c'est de toi que sont parties, pour notre Suisse, toutes ces résolutions qui ont eu pour résultat d'améliorer le sort du peuple ; c'est de toi que nous attendons encore des idées nouvelles, des conceptions nouvelles pour fortifier la liberté que nous possédons et pour conquérir de nouvelles places au soleil à des classes nombreuses de nos frères qui vivent péniblement et laborieusement. »

M. le président de la Confédération *Droz* (banquet du jeudi 28 juillet) :

« La solidarité est une plante de nos montagnes qui se plait à fleurir sur l'éboulement d'Elm comme sur les rives désolées du lac de Zoug : elle doit s'épanouir également dans toute notre législation. Nous voulons, sans utopies et sans bouleversements, que les rapports du travail et du capital, des patrons et des ouvriers soient de plus en plus réglés dans un esprit d'entente cordiale, que le paupérisme soit attaqué dans ses causes comme dans ses effets, que les victimes du travail soient efficacement soulagées, l'épargne stimulée, le principe fécond de l'assurance généralisé ; nous voulons, en un mot, que notre démocratie assure aux citoyens non seulement des droits et des libertés, mais aussi du bien être individuel et collectif. »

M. le conseiller national *Favon* (banquet du vendredi 29 juillet) :

« La condition de notre force et de notre cohésion, c'est l'assurance généralisée. A l'œuvre tous ensemble pour le combat contre le paupérisme. »

M. le procureur général *Burgy* (banquet du lundi 1^{er} août) :

« Tournons maintenant nos efforts vers ce qui nous reste à faire. Travailsons à la solution des problèmes économiques qui s'imposent ; complétons la législation du travail, appliquons le principe fécond de l'assurance. Les sentiments de solidarité fédérale s'appliquent plus particulièrement à ceux qui sont éprouvés et qui souffrent... »

M. le conseiller administratif *Fleutet* (banquet du mardi 2 août) :

« Ouvrons toute large la porte de la tolérance pour faire passage à tous ceux qui veulent s'atteler résolument au char des réformes économiques et sociales. »

Comme on le voit, il ne s'est pour ainsi dire pas passé un jour pendant le tir où des orateurs de toutes les opinions, parmi lesquels figuraient les plus autorisés de la Suisse et du canton de Genève, n'ont insisté sur la nécessité d'aborder résolument l'œuvre de la réforme sociale.

Réorganisation du Conseil fédéral.

Par arrêté du 8 juillet 1887, pris en exécution de l'arrêté des Chambres du 9 juin 1887, le Conseil fédéral procéde, à titre d'essai, à une nouvelle organisation de ses sept départements, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1887, comme suit :

1^o Extérieur, 2^o Intérieur, 3^o Justice et police, 4^o Militaire, 5^o Finances et péages, 6^o Industrie et agriculture, 7^o Postes et chemins de fer.

Le département de l'extérieur est chargé de l'examen préalable et du soin des affaires suivantes :

- 1^o Les relations avec les Etats étrangers et leurs représentants.
- 2^o Les relations avec les légations et les consulats de la Suisse à l'étranger.

- 3^e L'entremise des relations officielles entre les cantons et les gouvernements étrangers ou leurs représentants.
- 4^e L'examen de traités que les cantons ont le droit de conclure de leur chef avec les autorités étrangères.
- 5^e Le maintien de l'indépendance, de la neutralité et de la sûreté de la Suisse envers l'étranger en général, ainsi que des rapports internationaux en particulier.
- 6^e La surveillance et le règlement des rapports de frontières avec l'étranger.
- 7^e La naturalisation des étrangers à la Suisse, ainsi que les affaires d'option.
- 8^e L'encouragement du commerce en général.
- 9^e Les travaux préparatoires pour la négociation des traités de commerce et la coopération à la rédaction du tarif des péages.
- 10^e La feuille fédérale du commerce.
- 11^e Les contestations relatives au trafic international.
- 12^e Les expositions internationales.
- 13^e La propriété industrielle, littéraire et artistique.
- 14^e Le contrôle et le commerce des matières d'or et d'argent.
- 15^e La surveillance de l'émigration.

La division de l'industrie du *département de l'industrie et de l'agriculture* est chargée de l'examen préalable et du soin des affaires suivantes :

- 1^e L'encouragement de l'industrie et des arts et des métiers en général.
 - 2^e La législation concernant les ouvriers (loi sur les fabriques, responsabilité civile, assurance contre les accidents, etc.).
 - 3^e L'enseignement professionnel.
 - 4^e Les expositions en Suisse (moins les expositions scolaires et artistiques).
 - 5^e Les poids et mesures.
 - 6^e L'exécution de la loi sur la surveillance des entreprises privées en matière d'assurance.
- La division des péages du *département des finances et des péages* est chargée de l'examen préalable et du soin des affaires suivantes :
- 1^e Les lois ordonnances et instructions sur l'organisation, les tarifs et l'administration des péages.
 - 2^e L'administration douanière et la perception des péages.
 - 3^e La surveillance sur la perception des droits de consommation encore autorisés dans les cantons.
 - 4^e La coopération aux travaux préparatoires et à la conclusion des traités de commerce.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Le bureau du Comité central de la Société suisse des patrons monteurs de boîtes et le Comité central de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes, réunis pour s'occuper de la question de la tentative d'introduction en Allemagne de l'industrie de la boîte or, ont pris les décisions suivantes :

1^e La Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes met à l'interdit l'atelier de montages de boîtes fondé à Mulhouse sous la direction technique de M. Péquignot, ancien chef d'atelier à Biel.

2^e La Société suisse des patrons monteurs de boîtes fermera les portes de ses ateliers aux ouvriers boîtiens qui rentreront en Suisse après avoir travaillé dans le dit atelier.

Réunion des sections horlogères de Corgémont.

Corgémont en matière d'organisation, possède trois sections et deux sous-sections. Depuis quelque temps un certain découragement s'est produit par suite de baisses successives, le délégué de la région au Comité

central nanti de cette situation des esprits convoqua une réunion de tous les ouvriers de cette localité, réunion qui eut lieu dimanche 7 août de 9 heures à midi et qui fut des mieux revêtues, grâce à un système de propagande énergique. Le délégué au Comité central, assisté des présidents des sections de St-Imier, fit la lecture du dernier numéro de la *Fédération horlogère*. La fondation de la Fédération complète fut saluée avec enthousiasme ; chacun comprit que si l'organisation ouvrière trop jeune n'avait pu garantir les intérêts légitimes de tous ses adhérents, elle n'en était pas moins destinée à offrir des garanties certaines dans un avenir très rapproché. Il fut pris la résolution de poursuivre énergiquement et sans délai le regroupement des ouvriers. Afin de maintenir l'esprit d'association, les comités réunis se verront tous les quinze jours et des assemblées générales de toutes les sections se feront aussi souvent que possible. — Excellente journée, car il eût été fâcheux de voir péricliter des sections fortes en nombre et jouissant d'économies respectables.

Sous peu, Courtelary et Cormoret assez rebelles au mouvement jusqu'ici, seront travaillés sans relâche.

A. D.

NOUVELLES DIVERSES

Berne, 9 août. — Le département fédéral du commerce a nommé une commission pour établir la statistique des accidents suivant les métiers et avoir ainsi une base qui permette de faire avancer la question de l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents. Il envisage que ce travail est le premier qui s'impose avant d'élaborer un projet de loi.

Cette commission, qui se réunira à Berne en octobre, est composée de MM. Kummer, directeur du bureau fédéral des assurances, Milliet, directeur du bureau de statistique, Greulich, secrétaire ouvrier, Guillaume, directeur du pénitencier de Neuchâtel, Kincklin, professeur à Bâle, Naeff, statisticien cantonal à Aarau et Schuler, inspecteur des fabriques.

Extrait d'un rapport du consul de France à Montevideo. — « La bijouterie est une des plus importantes branches d'industrie à Montevideo. Actuellement, 95 % des articles fabriqués viennent d'Allemagne. La bijouterie se divise, comme on sait, en plusieurs branches : 1^e la chaîne, 2^e la joaillerie, 3^e la fantaisie, 4^e l'orfèvrerie.

Dans la première catégorie, notre supériorité est encore bien marquée, grâce à l'initiative des chainistes français qui ont su réformer à temps leur outillage et, par ce fait, sont parvenus à produire à bon marché.

Dans la joaillerie, les Allemands nous imitent, mais n'arrivent pas à faire avec le même fini de perfection et de goût. Dans cet article, leurs prix de revient atteignent ceux de Paris, car le bon marché dépendant de l'importance de la commande, leurs commissaires ne peuvent pas traiter plusieurs pièces égales à la fois.

La troisième classe est la fantaisie. C'est là où les Allemands nous font la plus rude concurrence, parce qu'ils opèrent sur des quantités considérables. Leur ouvrage, du reste, est bien fini ; le mat ne laisse rien à désirer et si nous sommes peu ou point renseignés sur ce qu'ils font, ils connaissent à fond et imitent ce qui se fait chez nous. Leurs agents ou représentants voyagent, se mettent au courant des goûts, des habitudes, de la langue des pays qu'ils exploitent. Ils offrent leurs marchandises à des termes plus longs et avec des facilités plus grandes que ne le font nos fabricants et, peu à peu, ils restent

les maîtres des marchés d'où ils nous délogent.

Nous arrivons à l'orfèvrerie. Dans cette catégorie encore, les Allemands gagnent du terrain. Par leurs commissaires, ils ont su se procurer les albums que nos fabricants ne livrent pas à leurs acheteurs et copier nos modèles. Puis ils ont fait lithographier des albums avec les différents poids auxquels les pièces peuvent être fabriquées, avec détail de façon et de prix. Ces catalogues ont été distribués à profusion à toutes les maisons susceptibles de vendre ces articles, avec des renseignements et des conditions qui rendent les commandes faciles. Leur travail, il est vrai, est moins fini que dans l'orfèvrerie française. Leur dorure, très défectueuse, n'est autre chose que du vernissage, leur ciselure est grossière, mais ils fabriquent de la marchandise appropriée aux pays où ils l'expédient. Elle a l'apparence du clinquant, elle est bon marché et ils en inondent les pays où l'art n'est guère compris. »

Expositions. M. le consul suisse au Havre a été informé par le directeur de l'Exposition maritime internationale du Havre qu'il y aurait lieu pour les exposants suisses de désigner deux membres du jury international, qui commencera ses opérations le 16 de ce mois. M. le consul convoquera donc dans ce but les exposants suisses ou leurs représentants pour autant qu'ils lui sont connus.

Espagne. — Une dépêche de Madrid en date du 22 juillet annonce que le conseil des ministres, réuni à la Granja, a décidé la suppression des droits d'exportation sur les sucre et les eaux-de-vie de Cuba.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Monsieur le rédacteur,
Rien de ce qui touche à notre belle industrie horlogère ne devant vous rester étranger, j'ose espérer, Monsieur, que vous accorderez l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal aux lignes qui suivent :

Un de nos amis et compatriotes, M. François Favre, établi depuis plusieurs années à Morteau, après de nombreuses recherches et des expériences successives, a inventé un nouveau système de décoration de boîtes que sans exagération, je puis qualifier d'un effet vraiment merveilleux. Les sujets excessivement variés sont empruntés à toutes les époques de l'art et apparaissent en relief comme le ciselé ancien. A la netteté et au fini du dessin, M. Favre, par un procédé spécial, joint la diversité des couleurs qu'il peut appliquer au sept ou huit tons métalliques différents, depuis le vieil or, au bronze et au niellé. Solidité du travail, élégance, rapidité dans l'exécution et bon marché, telles sont les qualités maîtresses qui font de l'invention de M. Favre un filon d'avenir, aussi terminons-nous ces lignes en lui souhaitant toute la chance que mérite le chercheur intelligent et persévérant.

N. L.

AVIS

M. James Perrenoud sera absent du 15 au 31 août courant, les communications concernant le Secrétariat général de la Fédération horlogère pourront être adressées, pendant ce laps de temps, à M. Fritz HUGUENIN, rédacteur de la FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE, à Biel.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

ATTENTION !

L'interdiction de l'atelier Nestor BENOIT, à Corcelles, est levée par suite d'entente à l'amiable et l'atelier Emile GLUCK, à Neuchâtel, reste interdit jusqu'à nouvel ordre.

BIENNE, 10 août 1887.

Pour la Fédération des ouvriers faiseurs de cadans d'émail:
203 LE COMITÉ CENTRAL.

AVIS IMPORTANT

Le soussigné informe Messieurs les fabricants, négociants et exportateurs d'horlogerie que la boîte de montre **en deux pièces, sans carrure**

a été exécutée pour la première fois en 1880, par M. Roy, de Noirague, d'après un modèle et sur la demande de l'inventeur.

Le modèle portant la marque «Excelsior-Patent» a été déposé à Berne le 11 janvier 1885, à 5 heures du soir.

Des brevets étant pris dans les pays d'exportation, je rends les intéressés attentifs aux conséquences que pourrait avoir pour eux l'expédition de montres *mises dans une boîte pareille*, fabriquée par M. J. A. Froidevaux, au Brühl-Bienne, boîte qui est une contrefaçon de la boîte *en deux pièces sans carrure* que M. Ducommun-Roulet, de la Chaux-de-Fonds, et moi-même avons seuls, jusqu'ici, le droit d'exploiter.

Toute demande d'exploitation de ce genre de boîte, ainsi que du mouvement d'un genre spécial à cette boîte, peut être adressée au soussigné.

Brühl-Bienne, le 10 août 1887.

200

ALFRED LEISER.

CONTREFACON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

SCHLATTER & FLOTRON
à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique — une locomotive* — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

160

ÉTUDE DE NOTAIRE

M^e J. STEFFEN

Précédemment greffier du Tribunal du district de Bienne

37, Rue Haute BIENNE Rue Haute, 37

Passation d'actes. Renseignements juridiques et commerciaux.

Représentation dans les faillites. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice du notariat.

199

J. STEFFEN, Notaire.

Timbres et tirages de répétitions

S. CHAPPUIS - BÜHLER

PONTS-DE-MARTEL

146

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

de

Fournitures d'Horlogerie

Maison principale à LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrication et Commission — Outils et Fournitures d'Horlogerie — Vente exclusivement en gros — Exportation

1^{re} Médaille à l'Exposition de Stockholm 1886.

16

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant
Système INTERCHANGEABLE

53

AEBY & CIE

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers

Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité
de
MONTRES
pour
DAMES

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE

RÉGULATEURS
et
RÉVEILS
Grand Choix
Prix réduits

Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

TELESCOPE

Fabrication mécanique

BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St. IMIER

— Téléphone —

28

Spécialité de 5
MONTRESSOIGNÉES
 POUR DAMES
 Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
 DIPLOME MÉDAILLE
 ZÜRICH 1883 Anvers 1885
HRI THALMANN
 Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
 or et argent
 Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
 taille douce et émail
 Peinture sur émail
 JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
 en tous genres
NIEL, APPLIQUÉS
 taille douce en couleur
 et sur guilloches
 Polissage
 et FINISSAGE
 de boites
 et cuvettes
 or
 et argent
 Aiguilles
 Quartier-Neuf Bienne - Quartier-Neuf
 Téléphone
 Fabrication d'Aiguilles
 Spécialité pr exportation
 Acier dorées, damasquinées
 COMPOSITIONS QUANTIÈMES, SECONDES
 AIGUILLES ANGLAISES
 POIRES
 Breguets et Dessins variés
 Gothiques
 Découpages de Ressorts et de Plaques
 à toutes épaisseurs

FABRICATION
 de
 PENDANTS ET ANNEAUX
 COURONNES EN TOUS GENRES
METZGER & RUEGER
 BIENNE 21

FABRICATION D'HORLOGERIE
 en tous genres
ALEXIS HUGUENIN
 St-IMIER
 EXPORTATION
 Spécialité : Genres anglais et autrichien

ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.
 Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.
 THÉORIE APPLIQUÉE

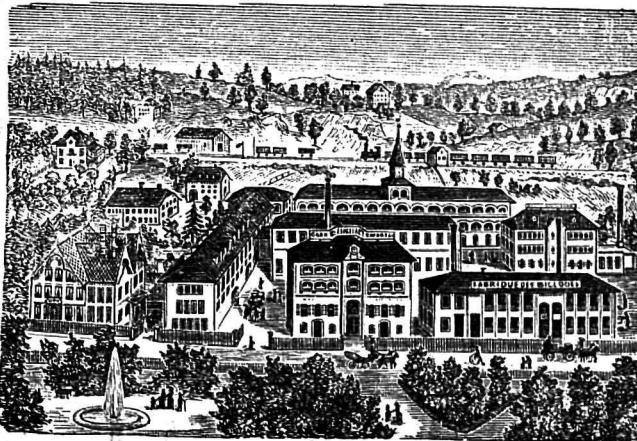
La nouvelle année scolaire vient de commencer.
 Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire.

86

LA COMMISSION.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS

PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
 COMMISSION — EXPORTATION



Georges FAVRE-JACOT LOCLE (SUISSE)

Fabrique d'Horlogerie garantie

EUG. VUILLEMIN

Marque de fabrique

MADRETSCH (Suisse)

Téléphone

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES



déposée

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné

13

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH 10

GROS BIENNE DÉTAIL
 Diamants, Rubis, Chrysolites et Grenats

NOUVELLE DECOUVERTE pour la BOITE DE MONTRE Oréine

Nouveau métal ayant exactement la couleur de l'or et qui ne change pas, c'est-à-dire ne se ternit jamais.

Argentine

Alliage blanc comme l'argent et qui, sans le secours du nickelage ou de l'argenture, soit par le seul moyen du poli, conserve toujours la même teinte. 165



F. C. MATILE LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle 72

EXPÉDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essaie
Fente de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL 57

MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842
Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883

M. A. NUSSBAUM BACHET DE PESAY GENÈVE

FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE



AUG. WEBER

A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs
de G. LEUENBERGER, à Langnau.



CLICHÉS
HOLZSCHNITTE
A. ULLMER & CIE
BERN
GRAVURE SUR BOIS et CLICHAGE
A. E. ULLMER & CIE, BERNE
Ateliers de Xylographie, Galvanoplastie et Zincographie
CLICHÉS pour annonces, circulaires, prix-courants, catalogues, cartes d'adresse, en-têtes de lettres, marques de fabrique, etc. 178

EXÉCUTION SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS



FABRIQUE 29
DE
BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES
Anneaux sur acier, métal ou plaqué or
Anneaux argent massifs et
plaqué argent
COURONNES
Formes en tous genres



J. UEBERSAX
10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité EXPOSITION
de 18
Remontoirs or 12 et 13 lignes

POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS
ST-IMIER (Suisse)

HÔTEL DE BIENNE 17
(BIELERHOF)
vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.
Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.
Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

DROGUERIE INDUSTRIELLE
SPÉCIALITÉS
pour Fabricants de boîtes, Doreurs, Nickeleurs. Graveurs.
Fabricants de cadans

Bains de nickel extra blanc 101

Matières pour précipiter les lavements d'or et d'argent

G. ROMANG
Rue Basse BIENNE Rue Basse



AVIS

Fédération des régleurs et régleuses
Breguet

SECTION DE BIENNE ET ENVIRONS

L'assemblée générale qui devait avoir lieu fin juillet sera convoquée pour fin août.

204

LE COMITÉ.

L'imprimerie du **Nouveau Pressverein de Biel** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

COMMERCE DE VINS
d'Espagne, de France et du Pays
EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles 23

BASERBA 8 CIE, BIENNE
Rue de Nidau

NOUVELLES MACHINES A COUDRE
perfectionnées WHITE à Cleveland
de la Cie (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piquure, depuis 45 fr. net.

KLOETI-BEUCLER, Mécanicien BIENNE
88, Rue de la Gare, 88 20

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousies. 24

ON DEMANDE
une ouvrière finisseur d'aiguilles.
S'adresser au bureau. 195

On demande
pour entrer de suite, dans une fabrique d'horlogerie, un **commis** actif, bien au courant de la fabrication d'horlogerie et à même de fournir de bonnes références. 194
Adresser les offres au bureau du journal sous initiales C. C. 54.

On offre

54 boîtes savonnettes brutes, contrôlées en Angleterre, 18 lignes, montées sur mouvement Lecoultr, moitié façon. S'adresser au Bureau. 197

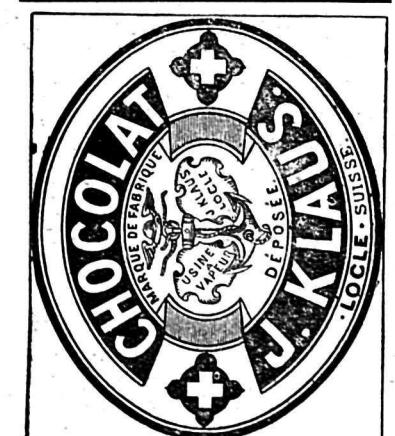
ÉCOLE D'HORLOGERIE
de Soleure 183
Cours complet théorique et pratique.
Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

G. JOHO
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE
Marque Cadran
Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : G. JOHO, Berne.

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.
Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.
Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37
Travail prompt et garanti.



PHARMACIE DE L'AIGLE
Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPECIALITÉ
d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour doreurs et nickeliers.

42 W. GUGELMANN.

CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné recommandé.

F. SCHNEIDER.

AU PLANTEUR
BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal
Spécialité en Tabacs et Cigares de tous prix et de toutes provenances.
GROS ET DÉTAIL
Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.
PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois,** employez la

RÉSINOLINE-LA-CLAIRE



Exiger la marque aux deux hiboux

Exiger la marque aux deux hiboux

Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques, Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Le bidon de cinq litres . . . fr. 5.50

Le bidon de deux litres . . . » 2.50

Emballage perdu, franco pour toute la Suisse. — Rabais par forte quantité. 190

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

Maison Matile-Mathey
38, Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE

Vêtements de dessous, coton et laine
pour dames et messieurs

Bas et Chaussettes, Guêtres

FAUX-COLES, MANCHETTES

Foulards, Cravates

CAFÉ-RESTAURANT
et
JARDIN D'ÉTÉ
GAMBRINUS
tenu par
WILD-REY
BIENNE
Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE
SALLE DE CONCERT

J. Rodolphe GYGAX
St-IMIER

MONTAGE DE BOITES
en tous genres

SPÉCIALITÉ
de Boites argent

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING fils

CHAUX-DE-FONDS 46

CONFISERIE, PATISSERIE
Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt
Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins
DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES
Pastilles de gomme

en gros et en détail.
DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST
Bienne
89, Rue de la Gare, 89.

Couleuses
En payant fr. 3.— par mois pendant 6 mois, on devient propriétaire d'une belle couleuse-lessiveuse en zinc, fond en cuivre, de 52 ctm. de diamètre, s'adaptant à tous les potagers.
5 % d'escompte ou franco au comptant.

S'adresser à Louis Vadi,
ferblantier à Cernier. (H3943J)

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES FLURY FRÈRES, BIENNE

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

Finissages
et Echappements cylindre

Pièces à clef de 13 à 22 lig.
CAL. DE PARIS ET VACHERON
 $\frac{1}{4}, \frac{1}{2}, \frac{3}{4}$ plat

FINISSAGES GENRE ANGLAIS
Genres américains
Qualité soignée avec
Pignons de Savoie

TELEPHONE



TELEPHONE

TREMONTOR au PENDANT

Système
Couvre-rochet
et
Remontoir à vue

REMONTOR A BASCULE

Pièces en laiton et nickel
de 13 à 20 lignes

Nous avons l'honneur de prévenir Messieurs les fabricants d'horlogerie qu'à dater de ce jour les prix de vente de nos finissages, fabriqués couramment et comme spécialités, sont établis comme suit:

Pièces à clef, 2^e qualité, bon courant

15 et 16 lig., cylindre, cal. Vacheron, genre anglais fr. 20.— la douz.
15 à 20 $\frac{3}{4}$ plat, » » » 20.— »

Remontoir système visible, 2^e qual., bon courant

12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig., cylindre, sans brides, avec arrêtages.	fr. 32.—	la douz.
12 $\frac{3}{4}$ et 13 » »		

Nos finissages sont avec préparage d'échappement cylindre fait, pieds de cadans percés et fraisés, encrage fait, bâillet fini, crocheté, coqs étampés (sur demande), etc.

Augmentation pour la 1^{re} qualité, pignons avec rivures polies, roues de grande moyenne anglées fr. 2.— par douzaine

Augmentation pour raquettes plates, finies, avec coquerets nickel sertis ou coquerets acier fr. 1.50 par douzaine

Diminution pour pièces sans arrêtages 1.—

Valeur à 3 mois ou 3 % au comptant.

USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR

GENÈVE

FONTE ET LAMINAGE

de

Nickel pur et d'alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les

FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissements en carrures et lunettes — Ciselé

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

Soudures — Anodes

CHRYSOCALÉ

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocalé